

possédait la forme d'un réel contrat où l'emploi de la balance servait à vérifier la valeur du cuivre⁸. De même l'usage de l'aes rude, aussi bien en ce qui concerne la mancipatio mentionnée par la loi des douze tables ainsi que le nexum qui était une espèce de prêt contracté dans le cuivre pesé, exigeait jusqu'au milieu du III s. av.J.-C. la présence d'une personne pesante le métal. Par conséquent le cens, lié traditionnellement à l'activité codificatrice de Servius Tullius, aurait pu être exprimé par le cuivre pesé, qui suppose la création d'un système ponderal. Du train dont vont les choses la tradition antique sur la monnaie de bronze dans l'époque royale fait l'effet vraisemblable à plus forte raison que Rome semble connaître très tôt, c'est-à-dire déjà au VI s. av.J.-C., comme tout le monde italique, l'utilisation de lingots de bronze qu'ont pu circuler en caractère d'un moyen d'échange pesé pendant les transactions⁹.

L'étude des données archéologiques, qui indiquent sans doute la présence en Italie d'une quantité remarquable du cuivre thésaurisé sous la forme de morceaux irréguliers ou en broches divisibles, conduit d'autre part à des conclusions analogues. Exclusivement les fouilles aux sources d'Arno apportèrent env. 1 000 pièces de bronze travaillé au poids moyen 2 livres alors que le trésor à proximité de Vicarello contenait 10 000 morceaux; il y a bien sûr d'autres trouvailles tout de même considérables p.ex. à Vulci, La Bruna et notamment des découvertes importantes à Bitalemi et Grammichele, contenant des lingots de bronze ayant peut-être une valeur quasi-monétaire. Un peu plus tard on se rencontre les pains marqués avant tout d'un rameau sec, d'une arête de poisson, et puis - probablement au début du III s. av.J.-C., des lourdes pièces rectangulaires avec des figures en relief de boeufs ou de brebis, différenciées en ce qui concerne leur poids; pour la plupart ce sont des morceaux de 5 livres. On les interprète actuellement comme des multiples d'un as libral qu'en restant dans la circulation encore certain temps, précédaient des asses librales proprement dit¹⁰.